62e ANNEE (7e Série) N° 18 1er MAI 1952

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE

T. II : Sous la IIIe République

par Adrien DANSETTE

(2e article. — Voir *Ami* du 17 avril)

Ce t. II de l'*Histoire religieuse de la France contemporaine*, couvre la période qui va de l'arrivée au pouvoir des républicains anticléricaux, en 1879, à l'année 1930, date qui semble marquer un tournant dans le mouvement des idées religieuses, en France.

M. Dansette a placé, en tête de ce volume un « avertissement » dans lequel il rappelle qu'il n'entend traiter de l'Histoire religieuse que « sous l'angle du conflit qui a mis aux prises l'Eglise catholique et la société telle que l'ont faite la révolution politique de 1789 et la révolution industrielle du XIXe siècle. » C'est laisser entendre que cette Histoire est surtout consacrée à un récit de batailles spirituelles. Il s'agit d'un conflit grave, puisqu'il met l'Eglise en opposition à la société contemporaine elle - même. Quelle tragédie formidable, dirons-nous de nouveau. Si, comme nous le croyons, l'Eglise garde intact le dépôt de l'Evangile du Christ, si cet Evangile est le gardien à son tour de la véritable civilisation, parce qu'il n'est point de civilisation sans morale et point de morale efficace en dehors de la morale chrétienne, on voit quel est, à nos yeux, la grandeur de ce duel et l'immensité des intérêts spirituels mis en cause ! M. D. est parfaitement conscient de l'étendue et de la profondeur de ce conflit. Il dit en effet, dans son avertissement :

« De jeunes intellectuels catholiques français ont compris que toutes les valeurs étant mises en cause, les disputes traditionnelles soulevées par la compétition des régimes politiques ou les rapports entre patrons et ouvriers sont dépassées par un problème d'une ampleur infinie, dans lequel elles se fondent, le problème d'une civilisation en voie de gestation qu'il s'agit pour eux de penser chrétiennement. »

A la fin de ce même avertissement, M. D. veut bien faire appel à ses lecteurs. Il reconnaît que son essai présente des imperfections, offre des lacunes, et comporte des faiblesses et des insuffisances, voire des erreurs, que nul ne juge, dit-il, plus sévèrement que lui-même. Il demande donc, il sollicite expressément ses lecteurs de formuler observations, critiques ou suggestions de toute nature. Qu'il veuille donc accueillir les notes qui vont suivre comme une réponse à son appel.

* *

I. — *Un Régime qui est une Philosophie.* — Si l'on veut comprendre la gravité de l'avènement au pouvoir des Républicains anticléricaux, en 1879, il faut revenir (T. I, p. 421), à un exposé de l'anticléricalisme républicain, qui aurait été, selon nous, plus heureusement renvoyé ici, car il contient l'explication de ce qui va se produire.

« Qui dit républicain, écrit-il, dit adversaire de l'Eglise et qui dit adversaire de l'Eglise dit républicain » (p. 421).

La tradition républicaine, en effet, est née de la Révolution, et elle est foncièrement hostile au catholicisme. La Révolution avait voulu tuer l'Eglise, détruire la religion chrétienne. Elle avait, à plusieurs reprises, annoncé sa victoire définitive, rédigé l'acte de décès de l'Eglise. Si, en fin de compte, l'Eglise, en dépit des blessures reçues, des pertes subies, des injures endurées, avait survécu, cela ne pouvait être, aux yeux des républicains qui prenaient le pouvoir, en 1879, qu'un accident et un accident réparable. C'était le Concordat d'un Bonaparte qui avait rendu un peu de vie à la moribonde : on supprimerait le Concordat ; c'était la monarchie de la Restauration et celle du Second Empire qui avaient livré la jeunesse à l'Eglise : on lui enlèverait cette jeunesse. La République opposera, elle, « de nouveaux dogmes à ses dogmes ».

Au cours du siècle, et sous le second Empire, les républicains anticléricaux avaient maintenu leurs positions, grâce à des hommes de talent : Ledru-Rollin, réfugié à Londres, Emile Deschanel, en Belgique, Edgar Quinet, en Suisse, Victor Hugo, à Jersey. Tous « communient dans la haine de l'Eglise comme dans la haine de l'Empire » (p. 421). Michelet, dont les livres sont autant de pamphlets dirigés contre le catholicisme, dénonce dans une nouvelle préface de son *Histoire de la Révolution française*, ce qu'il appelle « la coalition » du couvent et de la caserne ! Et il développe une antithèse romantique entre le christianisme et la justice :

« Le dogme, écrit M. Dansette résumant Michelet, dérive de l'injustice et du dogme procède notre société fondée sur l'arbitraire, l'inégalité, la tyrannie. La religion et le gouvernement monachique établissent le règne des élus. « La Révolution — et ici c'est Michelet qui parle — n'est autre chose que la réaction de la Justice contre le gouvernement de la faveur et la religion de la grâce » (p. 422).

Proudhon, en qui beaucoup de jeunes intellectuels et d'ouvriers voient une sorte de prophète, est du même avis. Le peuple ne doit avoir d'autre

religion que celle de la Justice, et il en possède la notion infaillible au fond de sa propre conscience. Mais plus que Michelet, plus que Proudhon, l'homme qui agit alors sur la même jeunesse, c'est Edgar Quinet, « dont la pensée, écrit M. D., nous paraît banale aujourd'hui, précisément parce qu'elle a pénétré partout au cours de la Troisième République. »

« Il suggère que l'Etat, faute de pouvoir supprimer le catholicisme par la force, se sépare de lui, et favorise l'alliance de toutes les religions, de toutes les sectes chrétiennes qui lui sont hostiles » (p. 422-423).

Et, en effet, ce seront des protestants de la nuance libérale, Ferdinand Buisson, Félix Pécaut, Steeg, qui seront les conseillers de Jules Ferry dans la législation dirigée contre l'Eglise catholique et dans la mise sur pied de la morale du nouveau régime. Ferry, lui-même, mari d'une protestante, se déclarera positiviste.

« Union symbolique, remarque M. Dansette, car, quelle que soit l'influence du protestantisme, le positivisme semble la plus importante des deux grandes sources d'où procède l'anticléricalisme républicain » (p. 423).

La guerre à l'Eglise a donc pris une forme nouvelle, depuis l'époque de Voltaire. L'anticléricalisme d'alors venait des « libertins » du XVIIe siècle, de la libre-pensée anglaise, de la franc-maçonnerie de l'époque, du *Dictionnaire* de Bayle et s'était exprimé par l'Encyclopédie. Mais depuis ces ancêtres, qu'ils ne renieront pas, les adversaires de l'Eglise ont recueilli de nouveaux arguments. Le développement prodigieux de la science leur a paru être l'annonce certaine du déclin de la foi. Ils se serviront de la science pour démolir les dogmes. Auguste Comte leur a enseigné que l'esprit humain traverse trois périodes successives, et passe nécessairement de l'ère théologique à l'ère métaphysique, pour aboutir à l'ère positive, celle où nous sommes enfin parvenus !... Après Comte, qui avait essayé de créer une religion de l'Humanité dont Clotilde de Vaux, sa maîtresse, serait la sainte, tout comme Mme Momoro, sous la Révolution, avait été la déesse Raison, deux hommes, deux écrivains, Taine et Renan ont chanté la puissance irrésistible du scientisme, pour la régénération du genre humain.

« L'accroissement des sciences est infini, écrit Taine, cité par Dansette, ... on peut prévoir qu'il arrivera un temps où elles règneront en souveraines sur toute la pensée comme sur l'action de l'homme... sans rien laisser à leurs rivales qu'une existence pareille à ces organes imperceptibles qui, dans une plante ou un animal, disparaissent parce que absorbés par l'immense accroissement de leurs voisins » (p. 424).

Taine, à vrai dire, en reviendra. Il lui arrivera d'écrire cette page inoubliable sur « la grande paire d'ailes » du christianisme, sans laquelle la société devient « un coupe-gorge et un mauvais lieu ».

Quant à Renan, il est encore plus enthousiaste que Taine, dans sa jeunesse. Pour lui « la science est une religion », et M. Dansette, cite (t. II, p. 218), un texte tout à fait explicite, malheureusement défiguré, dans son livre, par une coquille malencontreuse :

« La Science ne vaut qu'autant qu'elle peut rechercher ce que *la Révolution* — (c'est *Révélation* qu'il faudrait lire — prétend affirmer » !

Et M. D. aurait pu choisir, dans le livre de Renan sur l'*Avenir de la Science*, écrit en 1848, et publié seulement en 1890, les phrases suivantes, qui me semblent bien plus explicites encore :

« Organiser scientifiquement l'humanité, tel est donc le dernier mot de la Science moderne, telle est son audacieuse, mais légitime prétention... Je vais plus loin encore : l'œuvre universelle de tout ce qui vit étant de faire Dieu parfait, c'est-à-dire de réaliser la grande résultante définitive qui clora le cercle des choses par l'unité, il est indubitable que la raison... prendra un jour en main l'intendance de cette grande œuvre et, *après avoir organisé l'humanité, organisera Dieu !* » (*Avenir de la Science*, p. 37).

Dans le même sens, Karl Marx, en 1844, avait écrit la phrase célèbre :

« La religion est le soupir de la créature opprimée, l'âme d'un monde sans cœur, comme elle est l'esprit d'une civilisation dont est exclu l'esprit. *Elle est l'opium du peuple...* L'abolition de la religion en tant que bonheur illusoire, *telle est l'exigence de son véritable bonheur.* »

Pour Marcellin Berthelot, cette abolition de la religion est chose faite. Il écrira à Renan lui-même ces lignes citées par Dansette (I, 424) :

« Il est désormais pour moi aussi évident que le jour que le christianisme est mort et bien mort, et qu'on n'en saurait plus rien faire qui vaille, au moins en refusant de le transformer. »

Ajoutons à tout ce qui précède, c'est-à-dire au protestantisme libéral, à la tradition incrédule de l'*Encyclopédie*, au positivisme de Comte, au scientisme de Taine et de Renan, l'influence de la franc-maçonnerie. M. Dansette reconnaît que cette influence a été considérable et il y reviendra, au cours de ce t. II.

« Pour la première fois depuis la grande Révolution, la maçonnerie va jouer un rôle important dans notre histoire religieuse » (p. 429).

Cela tient à ce que les libertés d'association et de réunion n'existent pas et que l'on ne peut trouver des centres de discussions autorisés par la loi, même sous le second Empire, que dans les loges. A partir de 1860, c'est dans les loges que se réfugient et se rencontrent les ardentes jeunesses républicaines, soit à Paris, soit en province. La plupart de ses chefs s'y affilient et y prennent des grades importants. Brisson est vénérable de la Loge *Mutualité*. Dans cette même Loge, Floquet figure comme « orateur », Ranc, comme membre, tandis que Pelletan appartient à la Loge *Ecole mutuelle*. Gambetta à la Loge *La Réforme* de Marseille, Antonin Dubost à la Loge *Le parfait Silence* de Lyon, et que Crémieux est grand - maître du rite écossais. La plupart des grands personnages de la IIIe République, Paul Bert, Louis Blanc, Challemel-Lacour, Clemenceau, Constans, Anatole de la Forge, Yves Guyot, Naquet, Jules Simon, Spuller, Tirard, etc., sont francs-maçons.

C'est une succursale de la maçonnerie, la Ligue de l'Enseignement, fondée en 1866 par le fils de roulier, Jean Macé, avec l'aide d'un conducteur de train, d'un sergent de ville et d'un tailleur de pierres, qui dirigera la manœuvre dans la législation sur l'enseignement de la Troisième République, et qui continue de nos jours à « défendre la laïcité » menacée, dit-on, par la moindre concession à l'enseignement libre !

Il semble que M. D. aurait pu noter plus vigoureusement l'évolution qui s'était faite au sein de la maçonnerie en France, par la suppression, au Grand-Orient, de la croyance obligatoire au Grand-Architecte. Cette suppression fut opérée, à mains levées, au convent de 1877, sur le rapport d'un jeune pasteur protestant de Nîmes, le F∴ Desmons curieuse rencontre de nom ! L'agnosticisme ou positivisme devenait ainsi la véritable religion maçonnique. Selon un historien récent de la Maçonnerie, franc-maçon lui-même, M. Gaston Martin :

« l'esprit religieux est indépendant de la matière religieuse, ... se sacrifier à une entité, l'Humanité, la Science, la Raison, est faire acte de croyance, au même titre qu'une prière »[1].

« Supprimer la croyance en Dieu, poursuit le même auteur, et en l'immortalité de l'âme, ce n'était donc pas violer l'esprit des Constitutions d'Anderson — le premier législateur de la maçonnerie — c'était simplement en élargir les modalités. Ils étaient donc de bons maçons, puisqu'ils avaient une foi et qu'ils la servaient » (*ibid.*).

Si l'on a présentes à la mémoire toutes ces déclarations, répétitions, dont la liste pourrait être continuée sans fin, il est clair que la République, telle qu'elle veut être, lorsque, en 1879, ses adeptes arrivent au pouvoir, n'est pas simplement la forme constitutionnelle d'un régime démocratique, régime du peuple souverain et du suffrage universel, mais une religion, une philosophie, une foi, un dogme. De ce dogme, la Trinité est celle que la Révolution a proclamée — combien fallacieusement du reste — la Liberté, l'Egalité, la Fraternité. Cette foi, si elle n'est plus la foi en Dieu, est la foi en l'homme, la foi au Progrès, la foi en la Science. M. Dansette (t. II, p. 59 et suiv.), résume avec vigueur la nouvelle théologie orthodoxe des anticléricaux. L'homme est son propre maître ; l'humanité, issue de l'évolution de la matière et non des mains d'un créateur, est capable et seule capable de faire son bonheur. Le catholicisme est une puissance malfaisante, en ce qu'il détourne les fidèles d'atteindre à ce bonheur terrestre, par la réalisation intégrale de leurs facultés.

« Les républicains sont enfin unis par une croyance admirative dans les possibilités illimitées de la science, qu'on appellera scientisme... Quels n'ont pas été les progrès des découvertes du XIX[e] siècle ? Comme les planètes et les étoiles, elles expliquent l'homme. On sait maintenant qu'il est un produit de la race, du milieu, du moment ; Taine a écrit que la science s'en prenait, désormais à l'âme et Renan a démontré que Jésus n'était pas un être divin. Un grand savant, Marcellin Berthelot, qui sera aussi ministre de l'Instruction publique, le dira bientôt en termes impérieux : « Le monde est aujourd'hui sans mystère... La notion du miracle... s'est évanouie comme un vain mirage. » Ainsi, la Raison et la Science ont ruiné les bases du catholicisme ; il n'y a plus de problèmes religieux ; il n'y a que des constatations scientifiques » (p. 59-60).

Conclusion : « Oui, les Républicains éprouvent devant l'Eglise une impression de scandale et ils croient sincèrement le catholicisme une religion pour imbéciles » (p. 62).

Il importait de bien se mettre en face de ce fait, pour comprendre les *lois* dites *de laïcité*. M. Dansette raille la prétention absurde et antidémocratique de faire de ces lois des *lois intangibles*. Il sait bien, et il le dit, qu'en véritable démocratie, et surtout quand on croit au progrès, il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de lois intangibles ! Rien par conséquent n'est plus conforme à l'esprit démocratique, esprit de discussion et de liberté, que la volonté des catholiques, de soumettre ces « lois intangibles » à la révision imposée non seulement par les conjonctures politiques, mais par l'évolution des idées universelles au sujet des possibilités de la Science pour le bonheur de l'homme. Comme le remarque M. D., à propos de ces possibilités que l'orgueil de l'homme avait gonflées démesurément :

« Les catastrophes qui ravageront le monde rendront leur orgueil plus prudent... »

Mais ces catastrophes sont encore imprévisibles en 1879. Jules Ferry, le personnage le plus influent des équipes ministérielles qui se succèdent, est le type même de l'homme d'Etat entêté, étroit, obstiné, persévérant, énergique et combatif. Il est tout à fait taillé pour faire passer le nouveau dogme dans les lois et les institutions de l'Etat. Sans être lui-même ni un penseur original, ni un orateur de premier plan, il aura ce doctrinarisme froid et intransigeant, cette habileté manœuvrière dans les débats du Parlement, cet ascendant sur le parti républicain qui convenaient à la grande entreprise projetée de « déchristianisation » du pays. Plus que Gambetta, mort en 1882, il sera le chef et l'oracle du parti républicain aux années décisives de 1879 à 1885. Pour lui et pour ses amis, l'Eglise représente une puissance d'oppression spirituelle, et il ne semble pas voir que lui-même il va faire acte d'oppresseur des consciences !

Les « républicains » affectaient, dans leurs manifestes électoraux, de représenter le catholicisme comme la forteresse de l'obscurantisme et ils vont créer cette sorte de demi-clarté, pire que l'ignorance elle-même, que nous appelons l' « esprit primaire ». Ils se figuraient que les croyants véritables n'étaient plus qu'une minorité infime et négligeable, qui ne tiendrait pas longtemps devant les progrès des lumières de l'école telle qu'ils entendaient la fonder. Pour eux, la religion n'était que le voile des intérêts de parti et de classe. . Il n'est que trop vrai que la vie privée et publique d'un trop grand nombre de soi-disant chrétiens, et de « bien-pensants », selon le mot de Bernanos, donne parfois lieu de croire à une sorte de pharisaïsme des temps modernes. Comme l'avait écrit Albert Sorel, jeune encore, à propos des sénateurs du Second Empire :

« De vieux Tartufes... De vieux libertins qui ont peur de l'enfer ! »

Jules Ferry, membre de la maçonnerie, positiviste déclaré, parlera sans cesse de tolérance, mais il s'agira d'une tolérance hostile, qui arrêtant le pouvoir au bord de la persécution sanglante, autorisera toutes les mesures légales de persécution, à l'exception de la guillotine. C'est ce qu'on pourra appeler *la guillotine sèche*. Toutes les défaveurs, toute les avanies, toutes les petites entreprises d'hostilité seront admises contre les « cléricaux ». Il ne veut plus de la tutelle de l'Eglise, il entend lui reprendre tout ce qui peut lui rester de privilèges légaux : l'exemption du service militaire pour les clercs, le maintien d'un traité d'égal à égal

[1] *Manuel d'Histoire de la F. M. française*, p. 227.

avec elle au moyen du Concordat. Ferry est pourtant à la tête de ceux qui estiment, avec Gambetta, qu'il faut « sérier les questions », user de patience, agir de ruse, attendre l'heure opportune ; il sera l'un des chefs des « *opportunistes* ».

Ceux-ci connaissent leur histoire de la Révolution. Ils savent que la persécution ouverte donne aux religions une force nouvelle et une auréole de rajeunissement ; ils ne recommenceront donc pas l'expérience de la Constitution civile du clergé. Ils s'appliqueront à « camoufler » la guerre au catholicisme, sous les dehors du « respect » de toutes les croyances. Ils s'attacheront, en toute rencontre, à protester de leur respect pour les croyances, à distinguer entre le *cléricalisme*, qu'ils entendent combattre à outrance, fût-ce à l'aide de la calomnie la plus absurde, celle du retour à la dîme ou aux droits féodaux, et *la religion*, qu'ils prétendent entourer de la plus sincère vénération ! On entendra, plus tard, l'un de leurs disciples et successeurs rendre hommage à « la soutane verdie » des curés de campagne, et s'indigner de ce christianisme profiteur qui « scelle les coffre-forts avec une hostie » ! [2]

Que si, comme il est à prévoir, les catholiques, les prêtres, les religieux, les journalistes croyants ont l'audace de se plaindre des attaques dont leurs institutions sont l'objet, on les dénoncera à l'opinion publique, comme les tenants obstinés des « régimes disparus », et l'on présentera toutes les mesures persécutrices comme des mesures de « défense républicaine » !

Ajoutons que ces nouveaux *légistes*, semblables à ceux de l'Ancien Régime et à ceux qui, sous la Constituante, se trompèrent si lourdement dans leur législation religieuse, attribuent à l'autorité, dont ils sont les dépositaires, des privilèges, un prestige, une infaillibilité plus grands que jamais monarchiste convaincu n'en a attribués au plus puissant et au plus absolu des rois. Ils se regardent comme seuls en possession de la vérité politique. Ils veulent que les lois, préparées et mises sur pied par leurs soins, s'imposent à l'obéissance de tous, sans discussion et sans conteste. Ils aiment la tyrannie du nombre, quand ce sont eux qui l'incarnent, autant qu'ils l'avaient en horreur, quand ils étaient la minorité. Et c'est pour cela que les lois qu'ils auront faites recevront, dans leur tradition, qui sera le plus dur des conservatismes nouveaux et de la réaction nouvelle, ce nom scandaleux et inadmissible que M. Dansette a fort bien dénoncé : *les lois intangibles*.

[2] Sur la bonne foi des « Républicains », il faut relire un discours du duc de Broglie après les élections d'octobre 1877 :

« Ainsi il a fallu au parti qui triomphe aujourd'hui inventer le mensonge en France, et l'envoyer ensuite se perfectionner à l'étranger. Ne l'avons-nous pas vu, en effet, affirmer d'abord que le parti clérical voulait à tout prix, même au risque de la guerre, rétablir le pape dans son pouvoir temporel ? Aucune protestation, aucune réclamation ne l'ont arrêté. Puis il a tiré immédiatement la conclusion que l'Italie ainsi menacée, était en droit de prendre l'alarme et de se mettre en défense, si le parti auquel on supposait cette intention remportait une victoire, même partielle, aux élections... En présence de faits semblables, *on se demande jusqu'où peut aller le cynisme de certains partis...* Inquiéter l'étranger sur les dispositions de la France, ensuite intimider la France par la menace de l'étranger, voilà l'opération tout entière. *J'en ai honte pour mon pays !* » (Cité dans l'*Ami*, 1932, p. 762).

« La notion de lois intangibles, écrit-il, n'est pas défendable ; ils [les catholiques], montreront sans peine que les lois sont toujours sujettes à révision, que cette révision s'impose, lorsque, comme c'est d'après eux le cas pour les lois laïques, elles enfreignent les principes du droit naturel ou ceux de la civilisation française, exprimée par la Déclaration des Droits de l'Homme » (p. 496).

Or, nous allons essayer de montrer que, justement, les lois laïques sont en contradiction formelle avec la justice et avec l'égalité civique, avec la liberté elle-même.

Pour terminer cette section de notre étude, où nous n'avons eu que peu de chose à ajouter à l'analyse de M. D., et où nous sommes, à peu près partout d'accord avec lui, il nous suffira de lui emprunter encore une citation, du reste connue, mais mémorable :

« Jaurès demandait un jour au même Ferry : « Quel est votre idéal ? Vers quel terme croyez-vous qu'évolue la société humaine et où prétendez-vous la conduire... Vous n'êtes pas un empirique. Quel est votre but ? » Après avoir réfléchi un instant comme pour trouver la forme la plus décisive de sa pensée, Ferry lui répondit : « *Mon but, c'est d'organiser l'humanité sans Dieu et sans roi.* »

Donc, aucun doute sur les tendances des républicains, opportunistes ou radicaux. Ce but est celui que les socialistes les féliciteront d'avoir atteint, quand ils parleront de la « chanson interrompue, qui berçait la misère » ou des « étoiles éteintes au ciel » ! Et il ne sera, hélas ! que trop vrai, pour un grand nombre de Français, qu'on les a privés de leur âme, de l'unique consolation de la douleur humaine, et que les étoiles pour eux ne brillent plus au fond des cieux dépouillés d'espérance. Mais de là à avoir tué l'Eglise catholique, à avoir organisé l'humanité, à avoir, selon le mot de Renan, « organisé Dieu », il y a une marge, et tout cela paraît, au seuil de l'ère atomique, assez misérable.

II. — *Laïcisme et laïcité.* — Le fait dominant de l'histoire religieuse en France, de 1879 à 1930, est évidemment la lutte contre le laïcisme. C'est à ce fait qu'il convient de nous attacher ici.

Il semble que M. D., comme il lui était déjà arrivé, en décrivant la lutte entre l'Eglise et la Révolution, ne soit pas allé assez au fond des choses. On peut craindre même que certains passages de son livre soient sujets à équivoque. C'est ainsi qu'il dit (p. 67), que les républicains, au début de leur action parlementaire contre l'Eglise, déclaraient combattre « *le cléricalisme* », mais que 20 ans plus tard, ce mot sera remplacé dans le vocabulaire parlementaire et électoral, par celui de *laïcité*. Voilà donc le sens, non douteux, du mot « laïcité ». Il n'est qu'un substitut du mot « anticléricalisme », et l'anticléricalisme, au fond, c'est la guerre à la religion. Qu'on nous dise, et l'on n'y a pas manqué, que c'était seulement l'opposition au « gouvernement des curés », cela n'avait aucun sens, car on peut se demander quelle perspective il y avait alors, en France, que les curés prennent le pouvoir, ni même si cela était jamais arrivé dans notre histoire. Le sens réel, le sens compris de tous, M. Dansette le dit en termes clairs :

« ...Il n'est pas douteux non plus que le terme d'anticléricalisme, acceptable pour tous en son sens véritable,

exprime aussi des idées et des sentiments hostiles au catholicisme, qu'il désigne la lutte non seulement contre les abus des clercs, mais aussi *contre les clercs et contre la religion elle-même* »[3].

Laïcité signifiera donc la même chose : 1° opposition au « gouvernement des curés », éventualité invraisemblable et même absurde, mais insinuation perfide, comme si réellement les curés songeaient à supplanter les laïques au pouvoir ! 2° hostilité constante, acharnée non seulement au « gouvernement des curés », mais à leur influence, à leur apostolat, à leur action, à leur doctrine, à la religion qu'ils représentent.

S'il en est ainsi, l'Eglise ne pouvait que repousser « la laïcité ».

Mais moins de vingt ans après l'arrivée au pouvoir des républicains anticléricaux, voici que Léon XIII, pour enlever aux ennemis de l'Eglise, l'argument le plus virulent dont ils usaient contre elle, à savoir d'être ennemis du régime et de faire le jeu de la monarchie, lance, par l'intermédiaire d'abord du card. Lavigerie, puis directement lui-même, le mouvement du ralliement à la République. Immédiatement Ferry se hérisse. Au lendemain du toast d'Alger, il s'écrie :

« La République est le bien de tous. Mais à ceux qui nous disent : Nous accepterons la République quand vous aurez abrogé les lois scolaires, nous répondons : « Voilà vingt ans que la République se fait sans vous et contre vous ; elle peut vivre et grandir sans vous ». Et il ajoutait, en avril 1891, avec une méfiance accrue : « L'évolution actuelle du clergé peut devenir une machine de guerre des plus dangereuses contre la République » (II, 172).

Ce n'est donc pas tant la République, régime constitutionnel, qui constitue l'idéal de Ferry et des siens ; la République ne les intéresse qu'autant qu'ils en sont « les grands-prêtres », selon le mot de M. D. (*ibid.*). La République, telle qu'il la comprennent , c'est la laïcité, ce sont les lois scolaires. Sans cela, la République n'est plus rien ! Ce sera si évident, que Péguy s'écriera, avec sa loyauté habituelle :

« J'accuse le Bloc et nommément, dans le Bloc, le parti intellectuel moderne, d'avoir une métaphysique officielle, une métaphysique d'Etat et de vouloir l'imposer à tous... » (p. 314).

L'un des agents les plus actifs de l'œuvre de laïcisation, Ferdinand Buisson, ne cache pas ses intentions :

« Nous avons, dit-il sans sourciller, laïcisé la morale et l'éducation... Il reste à laïciser la religion » (*ibid.*).

Et M. Dansette note que si Aulard discute avec Buisson, au fond les deux hommes sont d'accord : cette Eglise internationale dirigée par « un monarque étranger », auquel ses sujets font profession de soumettre toute leur conscience, cette Eglise organisée en une hiérarchie despotique, qui conduit les peuples à un idéal opposé à celui des sociétés modernes, qui « complote » ouvertement la destruction de l'édifice politique et social élevé par la Révolution française, Aulard tranche qu'*elle ne peut se réclamer du droit commun !*... Ainsi, pour Aulard, elle est hors la loi ; aucune justice ne lui est due ; toutes les armes sont bonnes contre elle. Telle est la laïcité, à la veille de l'arrivée au pouvoir de Combes, qui, lui, fera passer dans les faits cette théorie.

Comment douter dès lors que *laïcité* et *destruction de la religion* soient une seule et même chose ?

Tournons des pages ; nous arrivons en 1919, au lendemain de la guerre. L'Union sacrée a rapproché les Français. Il s'agit de maintenir cette communion patriotique, une fois le péril passé et dans la fierté de la victoire obtenue par la fraternité des tranchées. L'obstacle reste la laïcité. M. Piou, l'un des chefs des catholiques ralliés à la République, élabore le texte d'un accord entre catholiques et républicains modérés, comme au temps de Méline, vingt ans auparavant. Ce texte est soumis au cardinal Amette qui l'accepte. Il contient la phrase que voici :

« Le fait de la laïcité doit se concilier avec les libertés et les droits de tous les citoyens, à quelque croyance qu'ils appartiennent, et ainsi sera assurée dans notre pays la paix religieuse » (p. 498).

Le mot laïcité, ici, ne peut plus avoir le même sens qu'autrefois. Que signifie-t-il donc ? Que l'Etat sera laïque, c'est-à-dire, indépendant et souverain dans son domaine, qui est celui des intérêts temporels de la nation ; le pouvoir religieux, de son côté, restant souverain dans son domaine à lui, qui est celui des intérêts spirituels. Le cardinal Amette accepte cette formule. Cela va de soi, cette séparation des pouvoirs est la doctrine même de l'Eglise.

S'ensuit-il qu'il accepte « les lois de laïcité » et qu'il les regarde comme justes, bien plus, comme « intangibles » ? Evidemment non. Il y a donc équivoque, ainsi que nous l'avons dit. La France vit alors, et vit encore actuellement, sous le signe d'une confusion d'idées. On a beau se glorifier d'être « le pays de Descartes », on se réfugie volontiers dans l'obscurité des vocables à double ou triple sens !

« C'est ainsi, remarque M. Dansette, qu'en décembre 1920, la majorité du Bloc national se divisera en trois fractions lors d'un ordre du jour comportant le « respect des lois de laïcité » et flétrissant les « menées cléricales et royalistes » (p. 499).

Y a-t-il donc équivalence entre la laïcité, acceptée par le cardinal Amette et « les lois de laïcité » ? C'était cela qu'il fallait éclaircir et que M. D., à notre sens, n'a pas suffisamment mis en lumière.

Or, je tourne des pages encore, et je lis (p. 547) :

« Au point de vue religieux, le Parti démocrate populaire accepte le fait de la laïcité, tout en combattant le laïcisme. »

Voici du nouveau : on distingue maintenant entre la laïcité et le laïcisme. La Démocratie chrétienne, pleinement ralliée à la République et hostile, en outre, à toute confusion entre le domaine religieux et le domaine politique, *accepte la laïcité et combat le laïcisme*. A s'en tenir aux définitions données précédemment, dans le même volume, de la laïcité, cela voudrait dire que les Démocrates chrétiens, qui sont, en grande majorité des catholiques, acceptent l'anticléricalisme et la guerre à la religion. De toute évidence, il n'est pas question de cela. La distinction de laïcité et du laïcisme, ne peut signifier qu'une chose ; à savoir que l'Etat est indépendant dans sa sphère, que l'Eglise ne le

[3] C'est nous qui soulignons.

gêne en rien dans l'exercice de sa souveraineté, ce qu'elle ne pourrait faire, du reste, sans sortir de son domaine propre et sans mentir à ses principes essentiels ; mais que l'Etat, de son côté, renonce à « imposer une métaphysique », à faire de l'incroyance une « religion à rebours ».

En d'autres termes, accepter la laïcité et combattre le laïcisme, cela revient au principe posé par le Christ : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ! » Malheureusement, par la voix de Clemenceau, que cite M. Dansette (t. I, p. 475), les laïcistes affirment brutalement :

« Le clergé doit apprendre qu'il faut rendre à César ce qui est à César... et que tout est à César » !

Sur quoi, M. Dansette observe :

« Robespierre ne tenait pas un autre langage. »

Nous reculons donc de vingt siècles, nous en revenons au temps où César était tout !... De tout cela, il résulte que si l'on a pu dire : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » nous devons dire à notre tour : « Le laïcisme, voilà l'ennemi ».

M. Dansette insinue (*passim*) que les catholiques n'ont pas su accepter assez ouvertement, assez catégoriquement, le fait de la laïcité. Il admet toutefois que c'est leur droit, et il aurait pu dire leur devoir de combattre le *laïcisme*.

Toute la question est de savoir, maintenant, si les fameuses « lois intangibles » sont de la laïcité ou du laïcisme. Et c'est cela qui aurait dû être tiré au clair, ne fût-ce qu'en peu de mots, puisque c'était le fond même du débat entre Français et que ce l'est encore, au moment où ces lignes sont écrites.

En fait de *lois intangibles*, M. Dansette a remarqué qu'il ne reste plus guère que les lois scolaires, car les lois contre les Congrégations sont restées en sommeil, depuis la Grande Guerre, et tous les religieux et religieuses, revenus d'exil, en 1914 ou au lendemain de la Guerre, ont même repris leurs costumes. Quant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, elle a fait place à un accord diplomatique par l'échange de nonces et d'ambassadeurs entre Paris et Rome, et par la concession par l'Eglise à l'Etat d'un « droit de regard » sur les nominations épiscopales. Le régime légal de la propriété ecclésiastique a été, sur certains points, résolu par la loi sur les Associations diocésaines.

Reste donc, à peu près uniquement, la question de l'école, devenue tout à fait brûlante par les conjonctures économiques, rendant extrêmement difficile, pour les catholiques, le maintien des écoles libres à leurs frais.

Le problème capital, en ce moment, pour la pleine réconciliation des Français, dans la justice et le respect des droits de tous, est donc la question scolaire. Or, en face de ce problème, nous acceptons le fait de la laïcité, et nous rejetons le laïcisme. Qu'est-ce à dire ? — La laïcité, elle, a été fort bien définie par Paul Deschanel, il y a cinquante ans, à la Chambre des députés :

« ...A côté des républicains restés fidèles à la doctrine de l'Etat laïque, de l'Etat neutre, incompétent en matière de croyance ou d'incroyance, il en est d'autres qui, par une conception toute différente, considèrent le catholicisme comme l'erreur et n'admettant pas la liberté dans l'erreur, veulent un Etat prenant parti dans la lutte des croyances, entrant en lice, armé en guerre pour ce qu'ils croient la vérité, et retournent la parole de Bossuet : Le prince doit employer son autorité pour détruire les fausses religions » (Cité par Dansette, II, 314).

La laïcité loyale, logique, normale, c'est donc la neutralité, l'impartialité de l'Etat, en matière de croyance ou d'incroyance. Dans un pays divisé comme le nôtre, cette impartialité est indispensable pour le maintien de la paix intérieure. Et c'est ce que G. Hanotaux appelait « l'Edit de Nantes » des partis.

Est-ce cela que nous avons actuellement, en matière scolaire ? Pas le moins du monde. Il existe, en France, plusieurs groupes discernables de croyants aux convictions divergentes ou opposées : l'Eglise catholique, l'Eglise protestante, divisée en dénominations diverses, les Israélites, et enfin l'Eglise incroyante, qu'on peut appeler au choix « positiviste », ou « libre-penseuse », ou « naturaliste », Eglise dont le dogme essentiel est qu'il n'y a point de dogmes, et qui groupe tous ceux qui, baptisés ou non, veulent vivre en dehors de Dieu, sans parler de Dieu, sans prononcer son nom dans la conversation, dans les discours publics, dans les écrits de toute nature.

Entre ces religions et irréligions aux nuances multiples, mais dont l'une tout au moins — le communisme — manifeste une virulence et une puissance d'organisation particulières, l'Etat démocratique déclare : — « Je suis laïque, c'est-à-dire neutre et impartial, je m'interdis de peser en faveur des uns contre les autres, j'observe la laïcité, je tiens la balance égale ! »

Comment se fait-il alors que parmi ces quatre groupes dont trois sont à base religieuse et un seul à base d'incroyance, la seule doctrine de celuici, la formule positiviste, formule d'incroyance, obtienne toutes les faveurs, reçoive toutes les subventions, profite de l'appui exclusif de l'Etat neutre, en un mot soit marquée de l'estampille officielle, ce qui, aux yeux des citoyens lui confère un privilège et un prestige incontestables ?

Est-ce là la neutralité ? l'impartialité ? Si la République était considérée comme un régime politique, une Démocratie, et non pas une métaphysique, un dogme à rebours, elle accorderait aux catholiques, une école catholique, répondant à leurs convictions où l'on respirera le même air qu'au foyer, puisqu'en fait l'école ne doit être qu'une extension du foyer familial. Elle donnerait, de même, aux protestants et aux juifs l'école qu'ils désirent, après entente avec eux, comme avec les catholiques, sur les modalités propres à ce respect de toutes les croyances qui est le principe même de la laïcité.

Libres-penseurs, naturalistes, positivistes, athées, incroyants de toute nuance, veulent-ils une école qui réponde à leurs sentiments intimes, sans que leurs enfants soient obligés de subir une formule scolaire qui les heurte et les froisse ? D'accord. Mais ils ne seraient pas surpris que leur formule scolaire ne soit pas imposée aux croyants qui ont le droit d'être croyants, comme d'autres ont, au point de vue légal, celui d'être incroyants. Ce serait pratiquer la véritable laïcité ,qui est impartialité, et ne proclamerait pas *intangibles* des lois qui ont été, de toute évidence, forgées contre la foi des catholiques.

Un Etat juste, laïque, au sens d'impartial, devrait exiger de tous les citoyens, sans privilèges, les mêmes sacrifices. Si les catholiques, pour avoir l'école de leur choix, doivent la construire et l'entretenir à leurs frais, les libres-penseurs devraient, logiquement et en toute justice, en faire autant. Au surplus, c'est bien mal connaître l'histoire que de ne pas avouer que les lois scolaires laïques ont été, dans leur origine, une machine de guerre contre la foi catholique. Il suffit pour le voir, de relire tout ce que nous avons dit plus haut de la pensée, des intentions, des desseins occultes ou affichés des créateurs de l'école laïque, Paul Bert, Jules Ferry, Ferdinand Buisson. Pour la réconciliation nationale, la justice scolaire et la paix religieuse, il faudrait réviser des lois de partialité, des lois de combat, de représailles politiques, des lois d'injustice et donner à la France une législation scolaire juste, comme il en existe dans tous les pays libres.

Quand nous disons accepter la laïcité et combattre le laïcisme, voilà donc ce que nous voulons dire : nous acceptons la liberté, l'égalité, la fraternité, nous demandons le *fair play*, et nous ne voulons plus être traités en citoyens de seconde zone. Nous ne pensons pas que M. D. se devait de développer tout cela dans son histoire. Mais il était possible de faire sentir ce problème derrière les discussions politiques, et de donner en un bref résumé la thèse catholique.

En toute hypothèse, il était utile de bien mettre en lumière ce que c'est qu'une laïcité acceptable et un laïcisme que nous devons combattre. Tout ce qui serait intrusion abusive du clergé dans le domaine des autorités civiles, est rejeté par l'Eglise elle-même, qui professe le respect de l'autorité de l'Etat. Mais en sens inverse, toute intrusion de l'Etat dans le domaine de la conscience, tout privilège accordé par lui à l'incroyance doit être dénoncé comme étant, en droit, une injustice et un scandale, comme étant, en fait, opposé aux principes constitutionnels de la République française.

III. — *Lacunes et menues erreurs*. — Nous avons indiqué, dans notre premier article, des lacunes et des imperfections, dont quelques-unes sont reprochables aussi à ce t. II. Nous n'y reviendrons donc pas, mais nous voudrions relever quelques inexactitudes assez sérieuses.

1° ETUDES CLÉRICALES. — Au début de ce t. II, l'auteur dresse le tableau de l'Eglise de France autour des années 80. Il parle de l'épiscopat, en termes peu flatteurs :

> « L'épiscopat est surtout composé d'hommes sans personnalité très accusée, plus modérés que leur clergé, préoccupés d'éviter « des histoires », au demeurant soumis au Pape, d'un esprit et d'un cœur que ne troublent plus les ambitions et les rancunes gallicanes » (p. 19).

M. D. estime que « de tout temps, nombre de carrières ont été le résultat de beaucoup de conformisme et de beaucoup d'habileté », en sorte que « l'adroit et médiocre Anselme Mealy des *Clefs du Royaume* a eu de nombreux émules » (*ibid.*). Il ajoute cependant, à la page suivante :

> « Cardinaux, archevêques ou évêques, la règle est que les hauts dignitaires de l'Eglise soient zélés et en général irréprochables au point de vue religieux. »

Passant au « bas clergé », M. Dansette est plus sévère. Sans doute il reconnaît que, dans cette armée de curés et de desservants, il y a beaucoup de vertu, de zèle religieux, beaucoup de charité, mais il assure que le niveau intellectuel en est très bas.

> « Au grand séminaire, dit-il, on cherche à faire de lui (le futur prêtre) un saint prêtre plutôt qu'un homme instruit. Par ses pensées, par ses sentiments, par ses actes, il est orienté tout entier vers son perfectionnement moral. A Issy, la plus grande partie de la journée est consacrée à des cérémonies liturgiques, au plain-chant, au chapelet, à l'oraison, à l'adoration du Saint-Sacrement, au salut, si bien qu'il ne reste plus que quatre heures pour le travail intellectuel » (p. 21-22).

Voilà qui surprend beaucoup. Si j'évoque des souvenirs personnels, soit au Séminaire de Moulins, où je suis entré en 1894, et où l'on vivait toujours sur la règle en vigueur dans les « années 1880 », soit au Séminaire français, à Rome, je trouve beaucoup plus de quatre heures consacrées au travail intellectuel ! Comptons bien : après la méditation et la messe, une heure, de 6 h. 45 à 7 h. 45. Après le petit déjeuner, de 8 h. à 11 h. 45, y compris les cours, 3 h. 45. — L'après-midi, du chapelet terminé à la lecture spirituelle, de 1 h. 45 à 6 h. 45, soit 5 heures, y compris les cours, dont il faut déduire 1/4 d'heure de récréation. Total par jour, 9 h. et demie. Pour les élèves dans les Ordres sacrés, retranchons environ 1 h. pour le bréviaire. Pour tous, 1/4 d'heure de visite au Saint-Sacrement. Il reste, avant le sous-diaconat, plus de 9 h. consacrées aux études, et pour les sous-diacres et diacres, plus de 8 h. Nous sommes donc assez loin des 4 h. que nous concède M. Dansette. Comment, d'ailleurs, peut-il arriver à ce chiffre, exagérément bas ? Refuse-t-il de compter comme consacré au travail intellectuel, le temps des cours ? ce serait étrange !

Résultat : nous sommes enchantés de la constatation suivante : « Les jeunes prêtres qui sortent du séminaire ne sont pas dépourvus de qualités, et, à certains égards, ils ont même droit à notre admiration. On les a voulus vertueux et ils le sont... » (p. 24). Mais le tableau qui est fait des études et l'énumération des questions qui font « perdre leur temps » aux séminaristes est plus proche de la caricature que de la vérité historique.

> « On perd son temps, écrit l'auteur, à se demander si « le formel constitutif du péché est négatif ou positif et s'il se spécifie par son objet même ou par la vertu qu'il offense » (p. 22).

Pour ma part, si j'ai perdu du temps au séminaire, et qui oserait dire qu'il n'en a jamais perdu la moindre parcelle ? ce n'est pas en de telles questions, qui n'ont tenu aucune place appréciable dans nos études d'alors ! Au contraire, on pourrait soutenir que si, à Saint-Sulpice — car l'auteur ne parle que de ce Séminaire, « qui a la réputation justifiée d'être le premier séminaire de France » — on s'attachait à de telles questions, c'est qu'on y avait beaucoup de temps de reste, ce qui contredit les quatre heures assignées plus haut, en tout et pour tout, aux études intellectuelles. L'auteur éprouverait sûrement quelque embarras à donner le détail des 8 heures, au moins par jour, qui étaient, selon lui, consacrées aux « cérémonies liturgiques, au plain-chant, au chapelet, à l'oraison »,

Nous avons tous connu des prêtres formés dans les séminaires, autour des années 80, et nous gardons d'eux le souvenir de prêtres pleins de bon sens, de dignité, de finesse, très bien formés aux études classiques, et nullement étrangers aux connaissances essentielles de la théologie et de la philosophie. Quant à être capables de réfuter Kant, ou Hegel, c'est une mauvaise plaisanterie de le leur demander. Cela leur était-il donc nécessaire à tous pour conduire leurs paroisses et diriger les âmes vers le ciel ? Toutes ces pages de M. Dansette sur l'insuffisance de la formation intellectuelle du clergé, sur la faiblesse des prônes dominicaux, sur la naïveté avec laquelle le clergé se laissa duper par Léo Taxil, etc., laissent une pénible impression, non de fausseté absolue — il est toujours possible de grouper quelques traits — mais d'exagération caricaturale. M. D. excelle dans le portrait, mais il le pousse trop souvent jusqu'à la « charge ». Il dira par exemple ceci :

« Un évêque, les Assomptionnistes de *La Croix*, nombre de prêtres exaltés, croient à Diana Vaughan et à ses récits *comme à des vérités révélées* et accusent de complicité avec la franc-maçonnerie les catholiques qui n'accueillent pas ces élucubrations sans réserve » (p. 27).

A le juger par une telle phrase, M. Dansette sait-il ce que veut dire la formule « *comme à des vérités révélées* » ? Il exagère, par ignorance de la valeur des mots en théologie catholique. Même ignorance dans l'usage qui est fait, çà et là, des mots « mystique », « mysticisme ». Le texte suivant de lui en donnera un exemple :

« *L'évolution de la piété vers le mysticisme* — il veut dire *vers la sentimentalité*, ce qui est tout autre chose — qu'expriment les cultes du Sacré-Cœur et de la Sainte-Vierge... » (p. 28).

De telles façons de parler insinuent on ne sait quel dédain supérieur pour « les cultes du Sacré-Cœur et de la Sainte-Vierge », et c'est peut-être de ce dédain que procède le silence total sur les miracles de Lourdes, et en général sur les apparitions de la Vierge, et les pèlerinages annuels qui en sont issus. Trois lignes, en 1250 pages de texte, sur le fait de Lourdes, c'est peu !

Particulièrement déplaisante nous a paru l'expression de « mysticisme *meaculpiste* et réactionnaire » (p. 37), dont il trouve dans les discours de Mgr Pie la manifestation la plus éclatante. C'est ici que M. D. nous paraît le plus évidemment descendre du style de l'historien à celui du journaliste. Ce « meaculpisme » — un terme sans grâce et de son invention — il l'a en horreur, semble-t-il, parce qu'il consiste surtout à battre sa coulpe sur la poitrine des autres. En ce cas, il ne devrait pas faire le métier d'historien, car ce métier est « meaculpiste » en son essence ; son exigence principale est de dénoncer les fautes des rois et des princes, des classes sociales et des chefs de religion.

Les deux volumes de M. Dansette ne sont qu'un long « meaculpisme ». Si le clergé de France, nous dit-on, a eu des infortunes, il ne les a pas volées. Il a trop pratiqué « l'alliance du trône et de l'autel », il a été trop en retard sur l'évolution sociale de son temps, il a été trop peu instruit et mal informé des erreurs à combattre, en sorte qu'il réfutait Calvin, quand il fallait réfuter Voltaire, et Voltaire, quand il eût fallu réfuter Renan. Il a trop peu écouté La Mennais, le seul génie qui lui ait été donné, et trop suivi Pie IX, le pape du *Syllabus*, tandis qu'il n'obéira pas en masse à Léon XIII, le pape du « Ralliement ». Il s'est trop plu à admirer Veuillot, puis Drumont, etc., etc... Je ne dis pas qu'en tout cela, M. Dansette ait entièrement tort, je dis seulement que c'est du « meaculpisme », ce qui prouve que cet état d'esprit est dans l'essence des choses, en sorte que le *meaculpisme* se ramène simplement à ceci : « *Toute faute se paie* ». Heureusement, que dans la doctrine catholique, on ajoute aussitôt : « *Toute faute se rachète et se pardonne* », en sorte que le « mysticisme meaculpiste » du cardinal Pie est encore le plus encourageant que l'on puisse concevoir, car il n'est que celui du Christ et de la croix rédemptrice.

Et puis M. D. est un peu pressé d'enterrer les gens, quand il écrit de Keller et de Chesnelong, alors que la monarchie ne semblait nullement désespérée :

« Qu'attendre de ces vieillards qui marmonnent leurs regrets de n'avoir pu attacher l'Eglise à une monarchie dont le cadavre repose au cimetière de l'Histoire ? » (p. 41).

Pour en finir avec cette description fâcheuse de l'état d'esprit du clergé, autour de 1880, je citerai ces lignes dont le sens profond m'échappe entièrement et où, de nouveau, la mystique est ridiculisée :

« Ainsi, pour qui cherche dans les faits la connaissance du réel et non des motifs d'illusion, le travail de redressement opéré par l'Eglise, depuis trois quarts de siècle ne semble pas avoir eu raison de ses infériorités les plus cruelles. *Le nouvel essor de piété mystique, le rayonnement de la vie conventuelle* sont des phénomènes importants, mais *dus à un réveil sentimental étranger à la vie de l'esprit et qui demeurent intérieurs au catholicisme* » (p. 48-49).

Ce n'est pas ainsi que Bergson envisageait le mysticisme catholique. Et pour qui estime que le suprême réel est Celui qui a dit « Je suis Celui qui suis », l'art d'atteindre au réel suprême ne peut être précisément que le mysticisme, couronnement suprême des activités de l'esprit.

Les pages 48 à 51 sont fâcheusement gâtées par une fausse conception du réel, que M. D. confond avec les faits politiques de chaque jour, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus évanescent, de plus trompeur, de plus changeant. Lâcher la « mystique », pour la « politique », serait lâcher la proie pour l'ombre. Péguy l'eût dit excellemment.

2° L'AFFAIRE PITRA. — P. 110, M. Dansette raconte ce qu'il nomme un grand scandale. Un cardinal, le bénédictin Pitra, a publié une lettre dans l'intransigeant *Journal de Rome*, où, en allusions transparentes, il confond dans la même réprobation des catholiques libéraux et des ennemis déclarés de l'Eglise : La Mennais, Lacordaire, Montalembert, Renan, Dupanloup, et « oppose aux grandeurs du pontificat de Pie IX la décadence qui a suivi ». « Il m'a transpercé ! » se serait écrié Léon XIII, à la lecture de cette « diatribe ». Le 17 juin, il écrivait au cardinal Guibert, à Paris, une lettre, où il se plaignait de ceux « qui opposent » un Pape à un autre et, entre deux doctrines différentes, « repoussent celle du présent pour s'en tenir à celle du passé ».

Tel est l'exposé de M. D. Le texte de la lettre au cardinal Guibert serait, certes, à revoir de près, car il serait surprenant que Léon XIII ait parlé, entre Pie IX et lui-même, de deux « doctrines différentes ». Si le mot *doctrine* s'y trouve, il faudrait l'interpréter, par le contexte, dans le sens de « tactique » ou de « consigne politique », car jamais Léon XIII n'aurait songé à dire que sa *doctrine* était autre que celle de son prédécesseur. S'il se plaçait dans l'*hypothèse*, il n'oubliait pas pour autant la *thèse*. Et cela est d'autant plus vrai que, n'en déplaise à M. D., le premier dessein de publier un *Syllabus* des erreurs contemporaines, fut mis en avant par l'archevêque de Pérouse, Joachim Pecci, celui-là même qui devait être Léon XIII.

Mais ce n'est pas surtout sur ce point que nous ferons porter notre rectification au texte de Dansette. Il aurait pu dire d'abord que Pitra était un Français, né à Champorgueil (Saône-et-Loire) ; mais ce qu'il ne devait pas omettre, c'est que, mis au courant des interprétations données à sa lettre, le cardinal Pitra fit remettre, le 20 juin 1885, un mois après la publication de cette lettre, une pièce dans laquelle il s'élevait contre les commentaires donnés à son texte :

« Parmi ces commentaires, disait-il, le plus intolérable, que je repousse avec le plus d'énergie, est de m'attribuer une hostilité contre votre personne sacrée, un esprit d'opposition contre lequel ma vie proteste depuis sept ans. »

Il disait « depuis sept ans », car il y avait sept ans que Léon XIII était pape.

Cette déclaration du cardinal Pitra mit fin à l'incident, qui méritait à peine d'être rapporté et qui, en tout cas, ne devait pas l'être sans cette mise au point finale.

3° L'affaire Billot. — Après le cardinal Pie, après le cardinal Pitra, voici le cardinal Billot. Nous sommes encore un certain nombre, dans le clergé de France, à l'avoir connu, aimé et admiré, quand il faisait ses cours au Collège romain au milieu de l'attention passionnée de 1200 clercs de tous les pays du monde. Ses idées étaient si connues, sa vigueur théologique si universellement vantée, que l'on pensa assez communément qu'il devait avoir été le rédacteur de l'Encyclique *Pascendi*, contre le modernisme. M. Dansette en est encore à cette fausse attribution (p. 437), car il n'a pas suivi les révélations, relativement récentes, qui ont fait connaître le nom du véritable rédacteur, le R. P. Lemius, O.M.I.

Mais la notice que M. Dansette lui consacre, à propos de son rôle dans l'affaire de l'*Action française*, contient des inexactitudes et des lacunes qu'il nous faut relever sommairement.

« C'est une figure d'une autre époque que celle de ce théologien », dit-il (p. 601).

Il ajoute aussitôt qu'il fut professeur à la Grégorienne, à 26 ans, ce qui est faux, car Louis Billot, né à Sierck, en Moselle, le 12 janvier 1846, entra dans la Compagnie de Jésus, en 1869, et commença son professorat, chez les jésuites de Laval, en 1871. Mais il ne devint professeur d'Université qu'en 1879, à l'âge de 33 ans, et en France (Angers). Ce fut de la maison d'études de Jersey, qu'il fut transféré, au Collège romain (Grégorienne) en 1885, pour un an d'abord, puis, à la demande de Léon XIII, de 1887 à 1910. Il avait donc 39 ans, quand il commença à professer à la Grégorienne.

Qu'il ait été royaliste, c'est exact. Qu'il ait été profondément touché, ému, blessé au cœur, par la condamnation de l'*Action française*, c'est vrai aussi. Qu'il ait dit : « Cette affaire me fera mourir de chagrin », c'est donc vraisemblable, pour qui l'a connu. Mais qu'il soit resté en état de révolte contre le pape, il faudrait le prouver ! Et M. D. aurait dû citer l'existence et quelques lignes de la lettre qu'il écrivit, le 2 mars 1928, au P. du Passage, directeur des *Etudes*, et qui y fut publiée le 20 février 1932, après sa mort, car il était décédé le 18 décembre 1931, au noviciat de Gallora (et non Galloro) dans la campagne romaine.

Voici les lignes les plus importantes de cette lettre :

« De divers côtés, il me revient qu'on s'autorise de mon exemple pour légitimer la résistance aux mesures touchant l'*Action française*, que même certains, qui ont mission de guider les âmes, se feraient forts d'un si déplorable argument pour ne pas exiger de leurs pénitents l'obéissance due au Saint-Siège et qu'ainsi je suis devenu une pierre de scandale pour un bon nombre. Pourtant, j'ai beau sonder le fond de ma conscience, je n'y trouve rien qui puisse justifier une si fâcheuse imputation ; car, depuis le commencement de la douloureuse crise que nous traversons, j'ai toujours répondu, soit de vive voix, soit par écrit, à tous ceux qui me consultaient sur la ligne de conduite à tenir, qu'il leur fallait non seulement éviter avec soin tout ce qui aurait un semblant d'insoumission et de révolte, mais encore faire le sacrifice de leurs idées particulières pour se conformer aux ordres du Souverain Pontife. Pour ma part, je me suis, tout le premier, tenu à cette règle... »

Et le document se terminait par cette touchante adjuration :

« Si donc il est permis à un simple religieux — on sait qu'il avait démissionné, en 1927, de son titre de cardinal — qui a toujours eu un ardent amour pour la sainte Eglise et pour son pays, de former un vœu au regard de la situation présente, c'est que tous, même au prix des plus douloureux sacrifices, finissent par se soumettre au Père commun des fidèles, car, en dehors de là, on ne peut que s'égarer, s'engager dans une voie des plus périlleuses, et par là même compromettre gravement son salut éternel. Ce vœu, ou plutôt cette prière, est celle d'un homme qui entré déjà dans sa quatre-vingt-troisième année, se prépare à comparaître bientôt devant le tribunal de Dieu et tient à n'avoir pas à répondre devant son juge de l'âme de ses frères »[4].

Tout le monde pensera, avec nous, qu'une mise au point aussi explicite devait être signalée, dans l'Histoire de M. Dansette.

IV. — *Menu fretin d'inexactitudes.*

P. 80, il ne fallait pas faire, lors des décrets de 1880, de Lavigerie un cardinal, car il ne le fut qu'en 1882.

P. 154, Mgr de Cabrières ne fut jamais évêque de Nîmes, mais de Montpellier. Je ne sais si les boutades qui lui sont attribuées ne sont pas de simples potins ; il est permis de douter que ces rogatons appartiennent à l'histoire qui se respecte.

P. 168, j'aurais les plus grands doutes sur l'au-

[4] Voir cette lettre, dans *Catholicisme*, au mot « *Billot* », article signé du P. J. Lebreton.

thenticité de l'information qui nous est donnée par M. Dansette, dans les lignes que voici :

«Dès 1885, un prélat, Mgr Gay, ancien auxiliaire du cardinal Pie, a créé des associations dont l'objet est de prier pour sa conversion (de Léon XIII) et il est des couvents où l'on implore Dieu « pour la résispiscence ou la mort de Sa Sainteté ».

En vérité, Mgr Gay, qu'on a pu appeler « le saint François de Sales du XIX[e] siècle », était trop bon théologien pour ne pas distinguer entre la *République*, qu'il ne mettait nullement en cause, et la *Révolution* qu'il condamnait avec infiniment de raison, et pour ne pas s'abstenir d'accuser Léon XIII de confondre l'une avec l'autre. On aimerait donc savoir sur quels fondements, M. D. avance ce qu'on a lu plus haut.

P. 296, la loi sur les Associations est du 1[er] juillet 1901 et non du 9 juillet.

P. 600, Mgr de Llobet est appelé deux fois Llobel à tort.

P. 568 et suiv., l'auteur qui voit si bien pourquoi un catholique ne devait pas accepter les thèses de l'*Action française* où la patrie serait placée au-dessus de tout, Dieu y compris, aurait dû voir et dire de même pourquoi un catholique ne peut adhérer, sans de nombreuses et nettes distinctions, au régime de la laïcité, qui place, lui aussi l'Etat, les lois civiles, au-dessus de tout, Dieu y compris.

« L'erreur initiale, écrit-il, des catholiques d'*Action française* a été de penser qu'ils pouvaient se mettre d'accord avec des incroyants, non pas seulement sur des constatations partielles, mais sur des principes qui mettent en cause les points fondamentaux de la doctrine chrétienne » (p. 570).

Fort bien. Mais il faudrait appliquer la même règle, encore avec plus de fermeté et de persévérance, à la collaboration avec des erreurs aussi graves que le laïcisme et le socialisme athées, et à plus forte raison le communisme.

* *

Conclusion : Au terme de cet examen, nous redirons que nous n'avons nullement les yeux fermés sur les mérites de l'ouvrage de M. Dansette. On apprend beaucoup avec lui. Mais il y a lieu de se tenir sur ses gardes et de vérifier tantôt les doctrines et tantôt les faits eux-mêmes qui constituent la trame de son vivant récit. Il lui appartiendra, sans doute, de refondre son Histoire entièrement, pour en faire cette *étude définitive* annoncée par la bande publicitaire du tome II. La lecture de son ouvrage nous a remémoré ces lignes fameuses de Péguy :

« Assaillies de toutes parts, seules dans toute une mer, intactes, entières, mais nullement ébranlées, inentamées, nos fidélités modernes finissent par élever un beau monument à la face de Dieu. Cette Eglise moderne, chrétienne, traversant le monde moderne, a une sorte de beauté tragique propre, une grande beauté, non pas de veuve, mais de femme qui, seule, garde le Château intact pour l'Epoux... »

C'est cette grandeur là, cette grandeur tragique et, comme dit Péguy, « obsidionale », que M. Dansette n'a pas assez montrée en s'en tenant trop aux petits côtés de son sujet, aux petites habiletés qui nous ont manqué, ou aux petites occasions que nous n'avons pas su utiliser. L'Eglise fidèle à l'Epoux, voilà ce qui importe : le reste, en comparaison, est si peu de chose !

L. CRISTIANI.

Ce qu'on voit en Chine communiste

Notes d'un missionnaire

L'auteur des notes qu'on va lire a été, il y a peu de temps, expulsé de Chine en tant que prêtre catholique. Il aime ce pays auquel il avait consacré sa vie. Sa description est celle d'un témoin oculaire. Elle permettra à nos lecteurs d'appuyer sur des faits précis et racontés sans exagération, les graves paroles que le Souverain Pontife adressait tout récemment aux catholiques de Chine pour les encourager dans leur grande épreuve.

Pour éviter aux missionnaires et aux chrétiens demeurés en Chine communiste, enquêtes et vexations, nous avons supprimé de ces notes tout nom propre de personne, de ville, de contrée et toute indication qui permettrait d'identifier les faits et les localités. Le missionnaire qui nous a écrit nous pardonnera l'anonymat que, pour ce motif, nous sommes contraints de lui imposer. Du reste il nous écrit lui-même : « Force m'est de taire pour le moment bien des témoignages de la foi de nos chrétiens, car les camarades chinois lisent en français tout ce que vous lisez et possèdent des archives... »

(N. d. l. R.).

L'héroïsme de quelques-uns parmi les plus humbles

— Dès juillet 1950, la police exigeait qu'on lui remit la liste complète des affiliés à la religion. J'ai naturellement refusé de donner moi-même les noms des chrétiens, et sous le motif que je n'étais pas sûr de l'orthographe des noms d'un chacun, j'ai demandé un délai pour envoyer inscrire les noms dans les familles des différentes chrétientés, expliquant ce que requérait la police et priant chacun de s'inscrire lui-même « s'il se reconnaissait chrétien ». Sur 650 baptisés présents à cette date, un seul, employé au nouveau gouvernement, s'est excusé, se disant déjà inscrit dans la liste chrétienne d'une autre paroisse qu'il venait de quitter, ce que je n'ai pu contrôler. Donc un seul chrétien « douteux » sur 650, et les 18 adultes baptisés dans les mois suivants savaient que leurs noms seraient remis à la police en fin d'année.

— Et cette institutrice-catéchiste, que, de ma chambre, j'entends discuter au « salon » avec le sous-chef de police : « Si Mao Tse Toung interdit de prier, est-ce que vous obéirez » ? — « L'obéissance a des limites. Depuis Jésus-Christ, bien d'autres ont donné ordre semblable, ils sont tous morts, l'Eglise est encore ici ». Et le policier de tirer son carnet : nom, âge, domicile... vous comprenez ?

— Et A., une vieille entremetteuse de mariage [1] est baptisée depuis 10 ans ; son mari, gardien de pagode durant 30 ans, a été baptisé au nouvel an ; leur fille, 20 ans, mariée mais son mari absent, vient d'être baptisée à Pâques. Au cours de ses multiples enquêtes, la police inscrit ces gens vraiment pauvres parmi les indigents à secourir, et machinalement, dans son cahier, sous la rubrique « religion », le policier porte la mention « sans religion ». Le policier parti, A. se sent

[1] Personne sans l'intervention de laquelle, d'après une ancienne coutume, aucun mariage honnête ne devait être préparé.

la conscience inquiète, et toute la nuit, en discute avec son mari et sa fille : « Dans quelques jours, quand ils tueront les chrétiens, ils nous oublieront » ; et d'un commun accord avec son mari et sa fille, le lendemain de grand matin elle s'en va au bureau de police faire rectifier leur rubrique « religion » : « Nous sommes chrétiens, et depuis longtemps ; ...et s'il y a quelque chose, il s'agit de ne pas nous oublier ». S. ne sait pas que le gouvernement a interdit de tuer les chrétiens et défendu de « faire des martyrs ». C'était 10 jours avant mon départ ; A. rencontre la vierge-catéchiste, et sans se douter de la splendeur de ce qu'elle vient de faire, lui raconte « la méprise du policier »... c'est ainsi que j'ai su l'histoire.

— Et B., un gosse de 10 ans qui n'a rien de transcendant. Sa grand'mère baptisée, il vient au catéchisme. « Tu n'es pas fou d'aller encore à l'église ? on va tuer tous les chrétiens ! » — « Tuer ? laisse faire. Moi, je veux être baptisé ! » Quelques mois plus tard, alors que je ne pouvais plus visiter les familles sans péril pour elles, B. tombé gravement malade a été baptisé par la vierge-catéchiste et est parti en paradis... Chose inconcevable humainement, quelques jours plus tard, son père venait me prier de le baptiser à son tour.

— Un jour l'église a été fermée, les chrétiens encore effrayés osent à peine s'aventurer à ma résidence. Le lendemain de bon matin, une jeune « païenne » m'arrive, 17 ans ; elle est d'abord venue à la Mission pour s'y faire photographier « parce que c'est moins cher qu'ailleurs »... Une jeune fille catéchiste lui a expliqué la doctrine... Dieu, Jésus Sauveur..., etc. Le dimanche, chaque fois qu'elle le peut, sans attirer l'attention de sa famille, elle vient assister à la messe et si possible prendre une nouvelle leçon. Ce jour-là elle me dit, sans préambule : « C'est la persécution contre les chrétiens, et moi qui ne suis pas baptisée ! — Tes parents sont à l'étranger, et ici tes grands parents ne t'ont pas encore permis « d'entrer dans la religion ». — C'est vrai, Père, mais en des temps pareils, si je n'ai pas Dieu dans mon cœur... » J'ai appelé la vierge-catéchiste, pour être marraine, et pour une fois, je le confesse, j'ai sciemment désobéi au gouvernement qui venait de m'interdire toute activité religieuse. Dans mon bureau, un album de photos ouvert sur la table pour avoir l'air... en cas de l'arrivée inopinée d'un « camarade »... vous comprenez ; et sans surplis ni étole, je l'ai baptisée et bien exprès lui ai donné le saint nom « Agnès ». Le lendemain, dans le couloir de l'église, toujours sans surplis ni étole je lui ai fait faire sa première communion. Et jusqu'à mon départ, par prudence, je ne l'ai jamais revue. Dieu la garde ; mais c'est elle sans doute, et des pareilles à elle, qui gardent les chrétiens. Dieu veuille que ce baptême n'ait pas été mon dernier baptême en Chine.

La propriété

« Chaque homme a droit aux biens nécessaires à la vie : lopin de terre à cultiver, instrument de travail, logement... De ces biens, certains hommes, sans aucune faute de leur part, n'ont même pas le strict nécessaire. D'autres par contre en possèdent plus qu'ils n'en peuvent utiliser pour eux et leur famille. Ce superflu qui ne cesse de s'accroître sans le travail du propriétaire est un vol au dépend de la communauté. »

Ce n'est pas exactement la théorie de Marx ou de Proudhon : « la propriété, c'est le vol », mais c'est une théorie sœur de la première. En Chine, hélas ! il était bien difficile de rencontrer une grande propriété qui ne vint du squeeze d'un mandarin, des rapines d'un général ou de l'agiotage de banquiers jouant sur le riz du peuple. Depuis le préfet qui achetait sa charge un million de piastres au gouvernement provincial, jusqu'au simple policier qui, je l'ai vu, payait à son caporal le droit de monter la garde à la porte de la ville, chacun veut d'abord rentrer dans ses fonds, et en bon « fermier général » profiter de l'occasion pour enrichir la famille. Aussi la levée des cultivateurs contre les propriétaires des rizières n'a que de loin relation avec la théorie de Karl Marx sur « le travail source unique de la propriété » ; mais les communistes ont su exploiter le ressentiment de la masse des agriculteurs pour infuser la théorie.

Quand on a volé, il faut restituer au volé... et tout de suite. Alors premier stade de l'opération dite « partage des terres » : faire rendre gorge aux écraseurs du peuple. Les tenanciers des rizières se présentent chez le propriétaire, et soutenus par le Soviet local exigent le remboursement immédiat des intérêts en riz ou en argent à lui versés depuis 5 ans, depuis 10 ans, depuis 20 ans... ; et si le propriétaire n'est pas encore à sec, depuis davantage... 50 ans s'il le faut, pourquoi pas ? Puisqu'il a volé. Très psychologique ; le dernier des paysans, sans études spéciales comprend que le voleur doit restituer ; pour une fois, c'est du droit naturel. Souvent, Monsieur ou plus souvent Madame n'ont point d'argent à la maison ; une ficelle autour des deux pouces accrochées à la première poutrelle venue, fait infailliblement ouvrir les sources. Quand le ou la « pendue » ne « crache » plus malgré la douleur, c'est qu'en vérité toutes les cachettes sont éventées. Alors, avec excuses, on les descend sur la terre ferme. Au propriétaire ainsi vidé à sec, ayant tout perdu, même la mine, il ne reste plus qu'à aller se jeter à l'eau ou à se « re-pendre »... par le cou. Et d'une pierre deux coups : dans mon district, au cours de cette première opération, il s'est suicidé environ un millier de personnes, ce qui dispense de rechercher plus longtemps une raison de les fusiller.

Aux propriétaires survivants de cette première opération, il faut faire « expier » leurs péchés ; après quelques séances d'humiliation publique (marche à quatre pattes, sur les genoux et les coudes, souvent jusqu'au sang, exposition au soleil des tropiques, etc.) ils sont condamnés à être à leur tour au service de la communauté. Balayage et entretien des rues (en ville ou au village, les rues n'ont jamais été aussi propres...) transport du bois, du fourrage, du combustible, ramassage des sauterelles dans les rizières, etc. Sous la conduite de jeunes bergers ou bergères habitués à mener les buffles aux champs, le troupeau des « esclaves du peuple » s'en va chaque matin au travail, souvent à jeun, et quand les gardiens sentent pour eux-mêmes l'heure de la soupe ils ramènent le troupeau à l'écurie où l'attend la maigre pitance que le peuple daigne lui accorder : bouillie de riz très claire, ou simples patates douces. Personne de la classe « propriétaire » ayant plus de 5 ares de rizières n'échappe à la répression ; vieux et vieilles à cheveux blancs, jeunes filles de familles « jadis » à l'aise, qui eurent jadis des domestiques à leur service, ce monde « pécheur » est tenu de faire pénitence pour une durée que fixera la volonté populaire... plus tard, les survivants pourront être admis dans la nouvelle communauté.

L'établissement du communisme

Est *bien* tout ce qui concourt à la libération du monde entier par le communisme.

Est *mal* tout ce qui s'y oppose.

Dans un champ on arrache les mauvaises herbes sans pitié. Dans une nation communiste, le devoir des dirigeants est d'extirper sans pitié, sans « faire du sentiment », sans s'arrêter aux antécédents de relations de famille ou d'amitié, tout ce qui s'oppose à l'extension du parti, à son activité intégrale.

Un « camarade » qui n'est pas capable de dénoncer son père ou sa mère hostiles à la révolution n'est pas digne de rester dans le parti et en devient lui-même « saboteur ».

L'élémentaire prudence demande de réduire les adversaires avant qu'ils aient pu nuire. En conséquence, tout ce qui est susceptible de s'opposer à la libération

du peuple doit être « supprimé » et à plus forte raison tout ce qui en fait a nui au peuple doit être puni. Tels sont les principes.

Les « camarades » sont gens prudents. A leur arrivée, ils sont au mieux avec tout le monde (même avec les chrétiens), mais placent partout des hommes sûrs. En une silencieuse enquête qui peut durer deux ans, ils établissent à chaque individu tant soit peu en vue sa fiche personnelle à la police, contenant son « *curriculum vitæ* », ses anciennes occupations, ses opinions... d'après ses déclarations à lui, et d'après les renseignements des détectives ; très mauvaises notes pour l'intéressé si les deux rapports ne concordent pas. Avec un soin minutieux et persévérant, évitant de donner l'alarme autant que faire se peut, sous le beau prétexte d'armer les milices locales avec autre chose que des fourches, ils retrouvent les armes à feu de tous calibres dont l'ancienne Chine était inondée. Voici 10 ans, 20 ans, telle famille a possédé une arme ; il faut retrouver cette arme, en suivre la marche quand elle est passée par plusieurs mains ; l'arme retrouvée, l'affaire est classée ; mais pas avant.

Quand ces opérations préliminaires furent à peu près terminées, eurent lieu alors quelques exécutions sporadiques d'opposants avérés ou de détectives au service des « autres ». Puis subitement — mon district n'étant qu'un exemple de ce qui s'est passé partout en Chine — en une nuit, 3.000 personnes furent arrêtées, de toutes les classes de la société ; un bon nombre de ces suspects se croyaient à l'abri de tout danger puisqu'il travaillaient désormais avec le parti, qui dans l'administration, qui dans l'enseignement, etc. Ordinairement, chaque sujet est renvoyé au soviet local de sa résidence ordinaire ou du lieu où il a perpétré ses « crimes », et s'il y a lieu, soumis « au jugement populaire ». En 15 jours sur les différents points de la préfecture, un millier environ furent « liquidés », une balle dans le dos ou dans la tête, pour la plupart sans tortures spéciales ; quelques femmes seulement parmi les exécutés. Les « coupables » étaient conduits hors de la ville en petites fournées, 10, 20, une fois 27... Les exécutions prirent fin juste au moment où le Peuple d'abord émotionné et craintif osait venir en foule compacte voir la fin de ses « oppresseurs ». Des religieuses furent accusées par leurs élèves d'avoir refusé la permission d'assister aux exécutions !... preuve péremptoire de leur mauvais esprit envers le régime.

En pratique, ce fut un « nettoyage »... anciens fonctionnaires véreux, tyranneaux locaux, ex-policiers brigands ou ex-brigands policiers, chefs de villages ou de cantons qui avaient perçu bien plus que leurs honoraires, d'assez « honnêtes bourgeois » qui jadis firent disparaître des apôtres communistes, etc. Il est difficile d'en trouver dont on ne puisse dire : « il ne l'a pas volé », surtout si l'on examine les faits avec des lunettes « rouges ». Et je ne connais pas d'exécution pour le seul crime de propriété. Un cas typique : l'un des tout premiers arrêtés avant les exécutions en masse fut un petit chef militaire, celui-là même qui au lieu de prendre le large avait assumé la charge de préfet pour accueillir les « camarades ». Depuis deux ans, il travaillait à leur service. Un beau jour, sans défiance, il confia à des amis sûrs que dans une consultation de sa femme à la pagode, l' « esprit » venait de répondre qu'avant trois mois les communistes auraient disparu, tout comme les Japonais quelques années plutôt. Le soir-même, il était à l'ombre. C'était, somme toute, un assez brave homme, et le « soviet » de son quartier vint implorer la clémence du préfet pour cette peccadille, faisant valoir l'honnêteté de l'accusé dans la gérance des affaires locales ; « Vous portez-vous garants de ses opinions politiques, et que jamais il ne fera rien contre le Parti ? » Parmi ses meilleurs amis et ses nombreux parents, personne n'osa se porter garant ! Alors, après photographie du condamné, photographie de l'exécution, pour les archives.

Restent 2.000 prisonniers rescapés du premier jugement. Ils sont accusés de bagatelles, ou leurs intentions anti-communistes ne sont pas évidentes. On les soumet au régime de « *Rééducation* » qui peut durer six mois, un an ou plus, se terminer par la libération et du travail assuré dans le parti en cas de sincère conversion, ou comme pour les premiers par une balle dans la nuque si la conversion laisse des doutes.

A ce « *lavage du cerveau* » sont soumises toutes les nouvelles recrues ; c'est le noviciat... ; y sont également astreints tous ceux qui sans être admis dans le Parti doivent cependant fournir en faveur du Parti un travail intellectuel ; professeurs de collège, instituteurs et institutrices, employés du Gouvernemnt, etc., sont, à époques fixes, tenus à des récollections, à des séances de formation qui vont de quelques jours à trois mois, voire six mois ou plus, selon ce que les dirigeants attendent d'eux.

La conquête intellectuelle

Partout elle a précédé, et souvent de longtemps, l'occupation armée du terrain.

Les communistes sont arrivés dans ma ville en 1949 ; sans parler de leurs éléments qui depuis 20 ans travaillaient dans la région, en pleine recrudescence de la lutte contre eux par l'ancien gouvernement aux abois, ils réussirent, dans ma préfecture, à gagner à leur cause bon nombre d'instituteurs et d'institutrices, dont une païenne au service de la Mission catholique et plus de 100 élèves du collège de la ville, qui tous en chœur, un beau jour, à la barbe des autorités trop tard alertées, partirent « à la montagne » renforcer les soldats communistes et faire leur noviciat. Les plus notables familles de la ville comptaient qui un garçon, qui une fille, parfois plusieurs enfants à la fois parmi les fugitifs. Ce sont eux qui revinrent les premiers prendre possession de la préfecture, un mois après le départ des soldats de l'ancien régime ; ces derniers avaient abandonné la contrée quasi sans combat, mais sans se priver d'un pillage en règle de la population. Aussi les revenants furent-ils salué comme libérateurs.

Dès leur arrivée, exactement le 5[e] jour de leur présence, ils se mettaient *au travail d'enseignement* dans les *écoles* et dans le *peuple*.

A l'école, aux tout-petits d'abord, leurs délégués apprirent « le chant et la danse des moissonneurs » sous les yeux intéressés des plus grands. Moins de 15 jours plus tard, mes enfants chrétiens inconscients mimeront cette danse jusque dans la salle de catéchisme. En moins d'un mois, aucun élève n'échappait à leur action... Au moment de mon départ, les chants des enfants étaient au diapason de l'opération en cours d'exécution : le nivellement des classes sociales. « Les propriétaires sont d'habiles et de fameux brigands. Méfiez-vous, ils savent inspirer la pitié. Il ne faut pas vous laisser tromper. »

L'on chante à tous les degrés de l'enseignement communiste, la jeunesse chante dans les écoles, les employés du gouvernement, les soldats ont classe de chant plusieurs fois par semaine ; le peuple chante au début et à la fin des réunions au soviet local ; ne pas chanter, c'est faire montre de mauvais esprit. Dans l'hôtel où j'étais surveillé en vue de mon départ, le personnel et les pensionnaires chantaient jusque fort avant dans la nuit sans se préoccuper de ceux qui auraient voulu dormir ; et moi-même, plus d'une fois j'y ai chanté à tue-tête l'Internationale en français et le « *Salve, Regina* », en latin, pour me faire entendre de deux détenus que je savais logés à l'étage en dessous du mien. Seul un américain m'a entendu et compris ; une religieuse ursuline dans une chambre trop écartée de ce vaste hôtel n'a jamais pu m'entendre. Mais pensionnaires et employés « braillant » à qui mieux mieux ce qui leur passait par la tête n'ont jamais dû soupçonner ma pernicieuse intention.

L'enseignement primaire supérieur et l'enseignement secondaire est plus fréquenté que jamais, car être étudiant, c'est avoir un rôle social qui évite bien des corvées réservées aux inoccupés. La matière qui prime aux examens est la « Science Politique » ; les vertus en honneur sont une réelle application aux études et l'amour de la Patrie.

Jadis pour recruter ses soldats, l'ancien régime devait faire des rafles dans la population agricole ou commerçante et se faire honnir par tout le monde. A peu d'exception près, un homme instruit ou de bonne famille ne se faisait pas soldat... Pour obtenir les volontaires qui doivent défendre... ou envahir la Corée, selon le point de vue d'un chacun, il suffit aux autorités actuelles de faire leur choix parmi les étudiants. Dans ma ville le cours supérieur au collège compte 300 étudiants, tous affiliés au mouvement « Amour de la Patrie » ; à la première demande des autorités, les 300 s'offrent comme volontaires ; ils ne sauraient d'ailleurs faire autrement sans passer pour réactionnaires. Les 20 élus qui pour leurs bonnes notes et leur solide constitution physique ont eu l'honneur d'être choisis, sont conduits en cortège pour recevoir l'hommage de la population, sont invités et choyés par les différents corps de métiers ; et les fêtes terminées, sont dirigés sur un camp pour entraînement militaire. Mes Enfants de Marie, étudiantes au collège ont toutes été volontaires pour la Corée ; mais grâce à Dieu et à la Bonne Mère, leur qualité avouée de catholiques leur est une raison de ne pas être choisies ; on n'a pas confiance aux chrétiens qui n'ont pas encore apostasié.

Dans les villages les plus reculés, il y a « école du soir » pour les illettrés... à la charge des instituteurs après leur travail réglementaire.

Dans les écoles et parfois en marge de l'école, les enfants sont constitués en groupe d' « *Avant-Garde* », et reçoivent de la part de « camarades instructeurs spécialisés » une éducation civique intense. Rarement mêlés aux grandes personnes dans les réunions de chaque soir, ils ont, la nuit, leur cercle d'études à eux, leurs exercices à eux, et comme les premiers scouts aux mains de Baden-Powel, ils sont un instrument très utiles au service du parti. En cas de loi martiale, des gosses et des gamines de 13 à 14 ans gardent les rues, fouillent sans pitié les passants ; à eux la surveillance de tout ce qui se dit ou se fait dans le village, dans le quartier, et dans les familles ; ils n'ont pas le droit de répéter à leurs parents ce qui se dit en réunion. Dans leur travail ils sont fiers de leur rôle de « délégués du peuple », et se sentent être l' « avenir de la Patrie et du Parti ». Les enfants catholiques entrés bon gré mal gré dans ce mouvement n'osaient plus me saluer, mais tous en chœur ont refusé de marcher quand il s'est agi du « massacre des statues des saints » que sur l'instigation de leur instructeur mijotait l' « avant-garde » locale. Une « gamine » intelligente et audacieuse a sans doute sauvé le matériel d'église, et les statues des saints (de belles statues) d'un pillage par la populace. Par contre, dans tout le canton, les élèves chrétiens furent exclus des « Avant-gardes ».

Enseignement civique à toute la population. Le soir après le travail, au temple d'ancêtres transformé en soviet local, tous les adultes, hommes et femmes, sont tenus d'assister librement aux réunions obligatoires, sous peine de dangereux soupçons et parfois sous peine d'amende pécuniaire. Dans mon faubourg, mon vicaire et moi-même, et trois religieuses réputées inconvertissables furent les seules personnes à n'être jamais convoquées. Et encore, mon vicaire crut-il bon de faire acte de présence en certaines circonstances.

Aux ouvriers, agriculteurs, commerçants, aux mères de familles, à tous les adultes du quartier groupés là, l'orateur parle sur un sujet précis, d'après un plan très strict, et en termes soumis au supérieur responsable. Et des semaines durant, tout le temps qu'il faudra, il traitera du même sujet précis, jusqu'à ce que l'auditoire soit littéralement « imbibé » de l'idée en question. Sa conférence n'est en rien un bruit liturgique ou de l'arrosage de têtes de canards ; la foule « répond », on pose des objections, on en reçoit la solution jusqu'à ce que telle vieille grand'mère interrogée soit capable de prouver qu'elle a compris. (Ici, où je me trouve en ce moment, à un Vicaire dont le sermon avait visiblement intéressé l'auditoire, je disais ces jours derniers, me basant sur l'expérience « communiste » : « Dimanche prochain, redonnez exactement le même sermon »). Il faut que l'idée entre suffisamment pour se maintenir en place et réagir sur la vie pratique. Après ces conférences, j'ai entendu plus d'une fois cette réflexion de bonnes femmes qui devant le Père ne se privaient pas de dire que les impôts étaient « salés » : « Mais puisque le gouvernement aime le peuple ! » alors, on paie, on n'ose cacher ce qui reste de riz, « puisque le gouvernement aime le peuple », et non parce que « si je suis prise à cacher mon riz, cela me coûtera cher ».

Pour obtenir ce résultat, la parole, certes, les chants, les slogans répétés de vive voix et écrits sur les murs, mais aussi *le journal.*

De plus en plus tout le monde sait lire, mais l'orateur du soir commente à la foule le journal du jour. Dans le pays, des montagnes de journaux et illustrés, divers pour chaque province, chaque ville, chaque groupement ethnique... mais un seul directeur : le président Mao Tse Toung ; à l'usage du peuple, il a remplacé l'ancienne littérature si compliquée par une littérature extrêmement simplifiée ; ce que commençait à faire le clergé catholique pour la diffusion de la doctrine, les communistes l'ont fait en grand ; aussi presque tout le monde comprend le journal quotidien abordable jadis à quelques initiés. En style un peu plus relevé à l'usage des étudiants et intellectuels, c'est une débauche de livres et d'illustrations dans la ligne du Parti.

Donner les nouvelles est pour la Presse tout à fait secondaire : son but est d'orchestrer l'éducation civique du peuple. Dans les colonnes du journal, des mois durant ce sont les mêmes slogans qui reviennent inlassablement jusqu'à ce que le clou soit bien entré dans les cerveaux : « Le travail crée le monde » ; — « qui ne travaille pas n'a pas le droit de manger » ; — « la suppression des classes » ; — « la chasse aux oppresseurs du peuple » ; — « le nettoyage de la ville de X. » : entendez l'expulsion de la toute chétive Mère, Ursuline, accusée par ses élèves d'impérialisme américain. Toute la première page du journal en son honneur.

« L'homme crée Dieu, Dieu crée l'homme ! » — « Liberté de religion... et libération des catholiques chinois étouffés sous la férule du Pontife Romain ». — Purge de l'église chinoise... le citoyen de Monaco, Ribéri, dans la peau d'un délégué du Pape, est un espion au service des américains. « Aux catholiques chinois d'exiger du gouvernement son expulsion ». Curieux ! disent tout de même certains païens, nous ne savions pas que la religion catholique avait une telle importance en Chine ! Pour une fois, Satan est battu par ses propres armes.

« Telle préfecture à l'honneur : elle découvre un complot des propriétaires »... « Jugement des écraseurs du peuple »... « La justice populaire passe ». Toujours des titres d'articles plus attrape-l'œil les uns que les autres, avec illustrations en caricatures parlantes, des crimes à venger, toujours avec : *la suite au numéro du lendemain* ; et le lendemain les gens s'arrachent le journal, c'est à qui verra le premier !

La Radio dans les villes et le Cinéma jusque dans les campagnes participent à la diffusion des « idées » du jour. Fini le cinéma des scènes scabreuses d'amour qu'apportaient les films américains. Désormais les thè-

mes officiels : Vie sociale en Russie, défense de la Patrie, la guerre en Corée et naturellement suppression de la superstition : les catholiques ont dû assister en groupe à un film sur l'Eglise, film parlant et en couleur, d'une technique splendide m'a dit un connaisseur, intitulé « *le Complot infâme* » *!* les cardinaux dans leurs plus beaux atours, les évêques, les prêtres assouvissant leur cupidité et leurs passions sur le peuple imbécile et s'opposant à la libération de la classe opprimée. Pas un mot sur le Pape ; habileté satanique !

Aucun moyen n'est négligé, rien n'est trop cher quand il s'agit d'*enseigner*, de faire entrer des idées. Et ils savent « *faire le geste, pour créer l'idée, et la soutenir* ».

Toute la vie sociale est mimée... Fête nationale, fêtes du Parti, anniversaires de Staline, de Mao Tse Toung, journées des Mères, des étudiants, des soldats, des victimes de Corée, tout est prétexte à d'imposants défilés où tout le peuple groupé en corporation doit participer.

Même « *la Religion* » en tant que Société reconnue par l'Etat, c'est-à-dire les Boudhistes, les Protestants et les catholiques réunis en une seule association, est tenue d'y envoyer ses chefs et ses délégués, des bonzes et des bonzesses, le ministre protestant chinois et une vingtaine d'adeptes, mon vicaire et une vingtaine de chrétiens, le tout avec une grande pancarte « Religion » et un drapeau national, cette minime délégation noyée dans la masse des 10.000 délégués de toutes les corporations. Malgré la foule, des « camarades » se sont aperçu que dans ces défilés, le missionnaire « étranger » brillait par son absence, et ont protesté contre ce mauvais exemple, sous le prétexte que sous l'ancien gouvernement l'évêque et quelques missionnaires français avaient pris part au défilé de la Victoire contre les Japonais... Rien ne leur échappe. J'ai réussi à m'esquiver parce que ce cas n'était pas prévu dans la loi. Mon voisin, un bien brave homme qui malgré le communisme arrivera au baptême, représente en ces défilés, avec quelques amis, la corporation des fabricants de cordes en herbes ; et cette corporation a un « camarade instructeur » délégué pour sa direction : c'est vous dire la précision de la machine.

Mais la plus psychologique des cérémonies est certainement *l'offrande des impôts* au gouvernement. Les agents du fisc n'ont pas à sortir de leurs bureaux ; chaque citoyen sait ce que, par are de rizières cultivées, il doit verser au Trésor. Le soviet local concentre les versements en riz, et le tout rassemblé, aux accents de la fanfare et au son des pétards, toute la population du lieu s'en vient en procession devant les bâtiments du gouvernement prier les camarades chargés de la gérance des deniers publics de recevoir l'*offrande* que leur soviet fait à la *Patrie*. Entre soviets, c'est à qui ramassera le plus vite les impôts et sera le premier à venir les offrir pour être inscrit au tableau d'honneur et dans les journaux présenté comme « *soviet modèle* ». Je connais un village où dans son zèle, le soviet avait ramassé plus que n'exigeait la loi et a été tenu de rembourser le surplus aux donateurs. Si la loi exige de vider son coffre à riz, personne n'a l'idée de s'esquiver parce que d'abord ce serait dangereux ; et, pour les « purs », parce que « le gouvernement aime le peuple ». En principe, il ne doit rester aux mains du travailleur que le strict nécessaire à son entretien.

Le personnel

Ce qui spécifie le vrai communiste, le communiste atteint du « microbe », c'est l'ardeur au travail fait avec précision selon les directives minutieuses des supérieurs hiérarchiques, et le zèle pour l'extension du Parti.

Tout membre du parti est essentiellement un *agent de propagande*.

Je les ai vus à l'œuvre et de tout près puisque pendant plusieurs mois nous avons logés quasi ensemble, eux dans ma résidence, moi dans un sale gourbi à quelques mètres de là !

Réveil à 5 heures : exercice physique sans tirage au flanc jusqu'à 6 heures, sans le moindre quart de café ou de thé ; encore à jeun, au travail dans les bureaux, travail réglé au son de la cloche comme dans un monastère. 7 minutes de repos par heure. 8 h. 1/2, premier repas : du riz à volonté, mais rarement assaisonnement, réservé aux jours de fête. 9 h., reprise du travail. 12 h. 1/2 à 13 h. 1/2, sieste obligatoire pour tous et silence ; ensuite travail jusqu'à 16 h. 1/2 ; second repas suivi de temps libre employé utilement, qui en visite de propagande aux familles voisines... qui en préparation des conférences du soir.

A chacun, en effet, est assigné son secteur d'apostolat ; celui-ci tel soviet local, celui-là telle troupe d' « *Avant-garde* » (enfants) cet autre telle assemblée du peuple. De 20 h. à 23 h., minuit, voire 1 h. du matin ils répandent la semence dans le champ confié à leurs soins. Au retour, chacun est tenu de donner le rapport écrit de son activité, son appréciation sur la réaction de l'auditoire, etc... Il est souvent « de bonne heure » quand il s'enroule dans sa couverture. Et à 5 h., le cycle recommence, jusqu'à « se crever à la tâche ». C'est à ne pas croire pour qui ne l'a pas vu de ses yeux. J'ai pensé bien des fois : « Si moi-même j'en faisais autant pour la cause de Dieu, les baptêmes seraient peut-être plus nombreux ».

Résumons leur *vie morale :* Ils affectent d'être des saints laïques. Je n'ai jamais vu deux communistes se fâcher, ni se disputer. Avec le sourire, parfois sarcastique, ils ont toujours de bonnes raisons quand il s'agit d' « emprunter » votre bicyclette ou vos locaux. Pas de rétribution pour leur travail, pas de pourboire pour un service rendu ; nous sommes aux antipodes du « squeeze » des anciens fonctionnaires. Le moindre manque d'intégrité financière leur ferait perdre la face et les mènerait en prison.

Hommes et femmes, jeunes gens et jeunes filles travaillent ensemble, habitent souvent les mêmes bâtiments; mais le soir dorment habituellement en chambres séparées. En service, le sexe faible est tenu de porter pantalons longs, manches jusqu'au poignet, et col boutonné. J'ai souvent pensé à des religieuses laïques. La dernière question de mes journalistes à mon départ a été de me dire : « Et que n'allez-vous pas raconter sur notre immoralité » ? Je répondrai que, vus de l'extérieur, ils font vraiment tout le possible pour se bien conduire ! Dire qu'il n'y a pas d'accrocs, pas d'accidents, ce serait une gageure... mais qui osera se vanter de ne pas en avoir ? Ils connaissent ce que vaut la nature humaine et prennent les dispositions en conséquence. Nous sommes aux antipodes des excès de l' « amour libre » aux premiers temps du communisme en Russie et en Chine. Le grand patron, Staline, s'est d'ailleurs expliqué sur ce revirement et cette sévérité : « Un citoyen licencieux ne peut être qu'un mauvais travailleur, inutile voire nuisible au bien général de l'Etat. » Certaines « camarades » que j'ai vues jadis, jeunes filles, dans les tenues les plus audacieuses, après leur « profession » se soumettent à la règle. Ceux ou celles qui sont pris à jouer avec l'amour savent ce qu'il en coûte. Un militant se plaignait d'être en « taule » pour une peccadille amoureuse, le chef de section lui fit mettre les fers.

La vie commune entre « un » camarade et « une » camarade doit être aussi stable que possible ; elle doit donner des enfants à la patrie et conduire ces enfants jusqu'à l'âge où ils seront capables de pourvoir à eux-mêmes. Le *divorce*, légal en théorie, n'est plus guère accordé aux parties dans la réalité. Ce n'est pas le mariage catholique indissoluble, mais c'est mieux, et de loin, que le mariage « américain »... Seule la femme abandonnée depuis deux ans peut suivre un nouveau mari, et le délai est double si le mari est parti soldat au service de la patrie. L'ancienne coutume du mariage

par le moyen d'entremetteuse tend à disparaître. Les nouveaux époux doivent avoir l'âge légal : 21 ans pour les garçons, 18 ans pour les filles. Il leur faut présenter un certificat médical de bonne santé et donner leur consentement réciproque devant le délégué du soviet local. L'interdiction du mariage aux personnes atteintes de tares physiques ou mentales, la production de types humains supérieurs, etc., restent pour le moment des idées, que discutent entre eux étudiants et étudiantes.

Les époux en dispute (j'ai vu le cas dans une famille chrétienne) sont remis en ménage par la force des armes, après avoir fait la coulpe en réunion plénière du soviet local.

La coulpe... un nouvel aspect de la vie communiste. C'est purement et simplement la confession publique, mais bien autrement sévère que la confession devant M. le curé. Une centaine de fois peut-être en deux ans, aux « camarades » qui visitaient l'église et s'arrêtaient intrigués devant le confessionnal : « Qu'est-ce que ce meuble-là » ? j'ai expliqué : « C'est de là qu'est venue « votre » cérémonie de la Confession. Ici, devant le prêtre, le chrétien confesse ses fautes et en demande pardon à Dieu par le Christ Jésus. Si le coupable veut s'amender, le prêtre, médecin des âmes, au nom de Jésus-Christ lui pardonne ses fautes. Vous, vous faites cela entre vous ; c'est utile certes, pour rendre meilleur, mais vous ne pouvez rien pardonner ».

A l'école, au collège, les enfants sont dressés à cet exercice... et se prêtent, bon gré mal gré à écouter les griefs de leurs condisciples, puis, convaincus, à reconnaître leurs torts et leurs défauts. C'est le premier stade. Dans les exercices de formation intellectuelle, entre professeurs, instituteurs ou employés, la plupart commencent par admettre qu'on leur fasse en public l'examen de conscience... et ensuite beaucoup vont jusqu'à s'accuser eux-mêmes des fautes ignorées des auditeurs comme par une nécessité instinctive de soulager leur conscience. Pour des gens qui prétendent ne pas croire à l'existence de l'âme !

La coulpe est l'instrument officiel de la moralité publique ; j'ai vu une mégère crachant sa colère, rentrer net sa rage à la seule insinuation que le soir en lui demanderait de monter sur le tréteau, puisqu'une « camarade » ne doit jamais s'emporter : simple membre de « l'association des femmes ouvrières » et nullement membre du parti ayant passé par le « noviciat » elle n'en est pas moins tenue aux règles de discipline générale. Le patron, car il en reste qui s'emporte contre son ouvrier, sait d'avance que 5 lignes d'excuses dans le journal lui coûteront plus de 100 Hong-Kong dollars (6000 francs), et tout journal possède en 3e page la rubrique « Thong Hue » = « *Contrition* », celle qui lui rapporte plus que les réclames et le fait vivre.

La *self-critique :* En plus de la confession publique, les membres du parti ont entre eux au moins une fois la semaine, la critique en commun de leurs actions. En ces réunions, tous sont sur pied d'égalité, et le marmiton ne se gêne pas pour demander au « camarade préfet » d'expliquer sa conduite ; jamais en ce cas il n'est question de politique, mais de la fidélité aux directives du parti. « En prenant ta charge de préfet, tu as promis de fusiller quiconque dilapiderait la caisse publique, et tu as accepté d'être fusillé si tu manques à ton devoir. Or ces jours-ci, un tel a volé dans la caisse ; tu l'as simplement mis en prison »... Et mon préfet d'être très embarrassé. « Oui, j'ai promis ; à vous de juger : fusiller un tel qui de fait a volé quelques dizaines de dollars, et faire de ses 6 enfants des orphelins à la charge de l'Etat ?... Qu'en pensez-vous ? »...

De plus, dans chaque section d'activité du parti, tout se traite entre quelques délégués qui avec calme pèsent le pour et le contre de chaque question à résoudre, donnent la solution et la font exécuter... qu'il s'agisse d'un nouvel engrais à expérimenter ou de résistants à envoyer au poteau. Et ces délibérants sont des jeunes gens ou jeunes filles de 18 à 25 ans. De ma chambre d'hôtel, 30 jours durant j'ai assisté à ce genre de réunion, séparé seulement des « camarades en conférence » par la largeur d'une rue étroite. Au tour de la table, 5 garçons, 4 filles, portant à tour de rôle le brassard d'officier de service et de président, discutant dossier après dossier, avec un calme impressionnant, et le travail fini, pas avant, redeviennent des jeunes qui comme dans tous les pays du monde aiment la joie et quelque peu le chahut !

Cette *self-critique* et ce travail en commun se pratiquent à tous les degrés de la hiérarchie ; c'est là sans doute *le secret de la solidité* du régime. Chaque fois que le moteur halète, les dirigeants savent jusqu'ici éliminer le grain de sable qui arrêterait l'immense machine, qui détraquerait la « splendide organisation », mot que j'ose écrire malgré tout le scandale que ce mot appliqué au système communiste peut donner à des oreilles pies.

Le danger mondial du communisme chinois est qu'*il sait jusqu'à ce jour rester fidèle à ses principes :* logique, fermeté, zèle, précision, self-critique, tout ce que nous devrions lui reprendre pour « tenir » devant lui. On se trouve en présence non pas du « Kolossal » allemand, ni du « Formidable » américain. On se trouve en présence d'une *poigne d'acier* qui prétend et réussit à soulever en sa faveur le cinquième de l'humanité : 450 millions de Chinois.

(*A suivre*).

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Carnets du Cardinal Suhard. Extraits spirituels. — In-8 de 48 p., 150 f. — Paris, Bonne Presse, 1952.

Des papiers du cardinal Suhard, ces pages ont été extraites par Mgr Brot, son exécuteur testamentaire : elles sont prises dans ses notes de retraite et dans son journal. Une 1re partie a pour titre : « La vie intérieure du cardinal » : l'idée maîtresse est sa volonté de devenir un saint et de prendre les moyens d'y parvenir. La 2e partie a pour titre : « L'évêque de la Cité » : le haut prélat s'y montre préoccupé du salut de tant d'âmes que l'apostolat sacerdotal n'atteint pas dans l'immense ville, et soucieux de promouvoir, de guider, de développer des initiatives hardies, dont la base doit toujours être la sainteté de l'apôtre, d'autant plus vivante et plus sûre que les conditions de son action sont plus risquées. « Ces pages, écrit Mgr Feltin dans la préface, sont tout un programme de vie intérieure et apostolique. Elles offriront aux prêtres des conseils sages et adaptés. Elles seront pour les laïques eux-mêmes un profond enseignement. » Sans être brillant, le style est clair ; il garde un reflet de la sagesse, du bon sens, de l'esprit surnaturel du cardinal.

Jean DELEPIERRE, S. J. — **Homme, où vas-tu ? T. I. Premiers cheminements.** — In-8 de 302 p., 750 fr. — Paris, Editions Universitaires, 72, bvd. St-Germain, 1952.

L'A. se propose de présenter en quatre volumes « une synthèse fouillée du christianisme ». Il ne s'adresse ni aux spécialistes, ni aux gens pratiques, mais